

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7368379601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7368379601>

Cette annonce a été mise en ligne le **8 juin 2024** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Matthieu COURTOIS, en date du 5 juin 2024, à TIERCE.

Dénomination : CENIMA.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 14 bis route de Juigné, 49460 Cantenay Epinard.

Objet : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et notamment, la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés de tous les immeubles sociaux..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 50500 euros

Montant des apports en numéraire : 500 euros.

Apports en nature : 50000

Cession de parts et agrément : Le projet de cession est notifié avec demande d'agrément par le cédant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire, à la société et à chacun des autres associés avec indication du délai dans lequel la

cession projetée doit être régularisée, lequel délai ne peut être inférieur à trois mois à compter de la dernière en date des notifications ci-dessus. L'assemblée des associés se réunit dans le délai de un mois à compter de la notification du projet à la société, à l'initiative de la gérance.

En cas d'inaction de la gérance pendant le délai fixé à l'alinéa précédent, le plus diligent des associés peut convoquer lui-même ou faire convoquer par mandataire de justice l'assemblée des associés, sans avoir à effectuer de mise en demeure préalable à la gérance.

En cas d'agrément, la cession doit être régularisée dans le délai prévu..

Gérant : Monsieur Daniel JOULAIN, demeurant 16 Route de Juigné, 49460 Cantenay Epinard

Gérant : Madame Michelle VEILLON, demeurant 16 Route de Juigné, 49460 Cantenay Epinard

La société sera immatriculée au RCS d'Angers.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex